

## **Et si on laissait de la place aux Haïtiens?**

Madeleine Desnoyers,  
Agent régional pour les Amériques, Droits et Démocratie

En ce début de juin 2004, moment où la nième mission internationale commence à arriver en Haïti, certains s'interrogent sur ses chances de succès, d'autres tentent d'identifier pourquoi les missions antérieures et les actions des bailleurs de fonds internationaux n'ont pas su freiner les dérives qui ont mené à cette presque guerre civile. Comment expliquer qu'ils n'aient pas su contribuer significativement aux progrès de la démocratie et de la paix en Haïti?

M. John Reginald Dumas, le conseiller spécial de l'ONU pour Haïti cité par Jocelyn Coulon dans La Presse du 2 juin 2004, attribue en partie les échecs des missions antérieures à " l'incapacité des organisations internationales à associer la population locale " à ses actions. On pourrait appliquer également cette constatation aux gouvernements haïtiens eux-mêmes et en particulier à ce gouvernement provisoire.

Pour leur part, les bailleurs de fonds engagés dans la mise en place du Cadre de coopération intérimaire (CCI) ont tenté une synthèse des " leçons apprises " où ils retiennent, entre autres le manque de vision à long terme, de coordination entre les bailleurs de fonds, de transparence et de confiance de part et d'autre dans les relations gouvernement/bailleurs de fonds; ils soulignent également, et c'est ce qui nous intéresse ici, que les facteurs sociaux, culturels, historiques ne sont pas considérés dans leur planification et en effet, c'est une lacune amplement soulignée (mais peu documentée) dans les évaluations des programmes des bailleurs de fonds portant sur la démocratie et la gouvernance. Lueur d'espoir, la synthèse fait aussi état de succès, par exemple le fonctionnement des infrastructures d'électricité à Jacmel: la population, appelée à participer à l'entreprise, se l'est en fait appropriée, au point de défendre les installations contre la destruction durant les troubles du début de 2004.

Durant une mission de Droits et Démocratie en Haïti du 11 au 22 mai, nous avons écouté des Haïtiens nous parler d'eux-mêmes, de leur désir de se construire et de se définir comme nation, de leur exaspération à être toujours dirigés d'en haut et de l'extérieur.

S'il est une revendication élémentaire de citoyenneté c'est bien celle d'apparaître dans les registres d'état civil. Quelques millions d'Haïtiens n'ont même pas cette existence officielle. Ce n'est pas le gouvernement mais des organisations de droits de la personne qui font campagne pour l'état civil en ce moment. Cette question se trouve légitimée encore davantage et devient urgente dans la perspective des élections de 2005.

Les conditions dans lesquelles vivent la majorité des Haïtiens sont absolument désolantes: alors que le Premier ministre Latortue avait promis de rétablir les services d'électricité, d'eau, de collecte des débris et d'améliorer la sécurité dans les trois premiers mois de son mandat, c'est son silence autant que son inaction qui donne à penser à la majorité des Haïtiens qu'ils n'existent tout simplement pas pour ce gouvernement intérimaire. Que la remise en marche du pays soit un casse-tête, les Haïtiens peuvent le

comprendre, encore faut-il qu'on s'adresse à eux pour leur expliquer les retards, les obstacles, fixer des délais réalistes. Et si on les appelait à participer dans des brigades de nettoyage, plutôt que d'attendre les gros camions de l'aide internationale, sans doute arriverait-on à parer à la démobilisation, au désarroi que produit l'absence de leadership.

Conférence nationale, congrès national de refondation, états généraux, contrat social : autant de projets venant d'organisations diverses de la société civile qui disent le désir des Haïtiens de se définir eux-mêmes, entre eux, de circonscrire un projet de nation. C'est le besoin de démarrer à nouveau pour effacer le fort sentiment d'échec pudiquement exprimé par plusieurs interlocuteurs. FAUT FAIRE SOCIÉTÉ résumait l'une d'entre elles.

On projette dans un premier temps de réunir les gens dans les régions, par secteurs d'activité, et au-delà de l'insécurité et de la peur, de parler publiquement, de formuler des plans de développement régional, pour aboutir dans un deuxième temps à un projet de pays et de nation. Tous souhaitent arriver à un consensus autour d'un tel projet pour redéfinir leur pays. Il y a sur la route des défis majeurs à affronter: admettre qu'il y a des divergences malgré ce souhait commun, que ces divergences sont inévitables et que malgré elles les Haïtiens peuvent apprendre à dialoguer et à négocier. La communauté internationale peut fournir les moyens matériels pour réaliser ces événements, tout en laissant le contrôle total du processus aux Haïtiens eux-mêmes.

La société civile haïtienne a été déterminante dans le départ du président Aristide, la communauté internationale s'étant contentée de garantir sa sortie. Et ce, au terme d'une période de mobilisations et de protestations longue et coûteuse en termes de vies humaines et de violations de toutes sortes, période de mobilisations et de protestations. La société civile n'a pas fait que cela, ce qui était déjà beaucoup. Elle a su faire des propositions de sortie de crise : par exemple, la Plate-forme démocratique suggérant la constitution d'un Conseil des Sages qui compte des représentants de cette société civile, la coordination des femmes (CONAP) demandant, entre autres, une juste représentation des femmes dans le gouvernement provisoire. Bien avant cela, des organisations sociales ont démontré leur capacité à faire des propositions de politiques, de modifications législatives, à créer ainsi un espace politique où ont pu exister un dialogue et des négociations avec des instances gouvernementales.

Les bailleurs de fonds disent vouloir appuyer la participation de la société civile : il ne s'agit pas seulement de renforcer les capacités institutionnelles de telle organisation ou telle coalition, il s'agit de renforcer la capacité des organisations à contribuer à la construction et au fonctionnement de la démocratie; cela se traduit par donner les moyens aux organisations d'intervenir auprès des gouvernements sur les questions qui les concernent; concrètement, cela veut dire de leur fournir les moyens d'analyser la situation dans leur secteur (par exemple, code du travail, conditions de travail dans les usines, petits paysans et production agricole, registre des terres, conditions des femmes), d'identifier les besoins, de formuler des propositions de politiques, d'acquiescer les moyens de faire valoir ces propositions dans le public et auprès des instances gouvernementales; il s'agit également, et c'est là un pendant nécessaire, d'encourager les gouvernements

haïtiens successifs à s'engager eux aussi dans ces espaces politiques de dialogue et de négociation avec les divers secteurs de la société civile, à faire une place, dans les institutions, à la participation des organisations sociales.

La démocratie ne peut se construire nulle part sans une société civile forte, indépendante, où les secteurs les plus marginalisés ont leur place. La communauté internationale peut fournir les moyens d'agir à cette société civile tout en prenant soin de laisser aux Haïtiens la latitude pour la construire à leur image.

Juin 2004